Règlement du 6ème Marathon Photo du Lien 2020

Article 1 Organisateur

L'association « Le Lien des Saint Laurent » organise un marathon photo numérique **à Saint Laurent d'Agny** (69440) le **dimanche 17 mai 2020 en 2 périodes de 10h à 12h et de 14h à 16h** lors du **3ème Printemps des Arts en Lien**.

Article 2 Participants

Le marathon s'adresse aux amateurs photographes dans la catégorie « adulte » (16 ans et plus) ou « junior » (moins de 16 ans). Ces derniers doivent être accompagnés d'un tuteur adulte. Le tuteur peut concourir dans la catégorie « adulte » mais aucune ressemblance entre les clichés d'un junior et de son tuteur n'est admise. De même entre les photos de plusieurs juniors accompagnés du même tuteur.

Aucuns frais de participation ne sont demandés. S'ils le souhaitent les participants peuvent adhérer à l'association (7 €) à l'inscription.

Article 3 Inscription et matériel

Inscriptions sur place le dimanche 17 mai 2020 **entre 10 h et 10 h 30** (ou entre 14 h et 14 h 15 pour la seule seconde période).

Tout candidat, adulte ou junior, doit s'inscrire en complétant sa « Fiche Individuelle d'Inscription » ; il reçoit en retour un « Numéro de Participant », le règlement, une « Fiche Horaire-Mémo » et un plan du village.

Chaque participant, adulte ou junior, doit utiliser son propre matériel de prise de vue numérique muni d'une carte mémoire vierge de photos et, par sécurité, de son cordon de raccordement USB à un PC.

Article 4 Déroulement

Rendez-vous le dimanche **17 mai 2020 à 10 h** devant la mairie en centre village.

Le marathon se compose de **2 périodes** de **2 thèmes** chacune. Les thèmes sont communs à tous les participants et tirés au sort au début de chaque période.

Lancement de la 1ère période à **10 h 45**, retour **avant 12 h**.

Lancement de la 2ème période à **14 h 30**, retour avant **15 h 45**.

Avant la fin de la période, chaque participant doit remettre sa carte mémoire aux organisateurs en désignant 1 photo de son choix par thème, soit 2 photos par période. Les photos présentées par un participant doivent impérativement être prises pendant le marathon avec son propre appareil de prise de vue. Elles ne doivent pas être réalisées ou modifiées informatiquement. Elle doivent être sur une carte mémoire, en format JPEG de bonne définition. Ne peuvent pas être reproduites : affiches, images de livres ou de revues, œuvres exposées lors du Marché des Arts.

Article 5 Évaluation

Pour être évaluées, il est indispensable que les 2 photos (1 par thème) d'une période soient réalisées et rendues dans les temps impartis. Les critères d'évaluation sont : l'originalité, la créativité, le respect du thème, la qualité de l'approche photographique et la maîtrise technique. L'utilisation de la profondeur de champ n'est pas primordiale afin de ne pas privilégier les appareils à grand capteur.

Article 6 Droits - Autorisations

Pour la publication du palmarès et la promotion du marathon, chaque participant cède au Lien des Saint Laurent les droits à l'image des photos prises pendant le marathon dans le respect de la Charte concours équitable. Aucune exploitation commerciale à but lucratif n'est autorisée.

Chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale :

- en étant l'auteur des photographies présentées,
- en ne portant pas atteinte au droit de propriété intellectuelle, au droit des tiers notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques, du droit à l'image des personnes.

Dans le cas où des personnes identifiables figurent sur des photos présentées, le photographe est responsable de l'accord des personnes photographiées. En cas de contestation de la part d'un tiers, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité du participant est engagée.

Article 7 Résultats

L'appréciation des photos est faite sur la base d'une grille d'évaluation par un jury de photographes. Le jury n'a accès à aucune information sur les candidats. La constitution du jury est réservée aux organisateurs et ne peut soulever aucune réclamation. Ses décisions ne peuvent donner lieu à aucun recours.

A l'issue de la manifestation les photos seront projetées et les résultats seront proclamés à 17h ; un lauréat par thème et par catégorie recevra un diplôme d'honneur et le tirage de sa photo primée.

Par ailleurs, les résultats seront disponibles sur les sites web de l'association (liensaintlaurent.fr et/ou lesartsenlien.fr) au maximum 30 jours après la manifestation.

En outre, toutes les photos seront rapidement publiées sur les sites web de l'association et pourront être projetées lors de manifestations organisées par l'association.